



TERRE & BAIE HABITAT
DIRECTION DES RESSOURCES
INTERNES

Service Juridique Marchés
17 rue Parmentier
BP 405

22004 SAINT BRIEUC CEDEX 1

Tél : 02.96.62.20.80 – Fax : 02.96.62.83.09
@ : www.terreetbaie-habitat.fr

**MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANTS PAR
CARTES ACCREDITATIVES POUR LES VEHICULES
DE TERRE & BAIE HABITAT ET PRESTATIONS DE
LAVAGES.**

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de réception des offres

Le Vendredi 3 septembre 2010 à 12 Heures

Procédure de passation :
Procédure adaptée ouverte

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	5
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	8
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Marché de fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de TERRE & BAIE HABITAT et prestations de lavages.**

La consultation porte sur la fourniture de carburants pris à la pompe par un système de cartes accréditatives pour l'ensemble du parc automobile de TERRE & BAIE HABITAT.

La délivrance du carburant s'effectuera par carte accréditive de paiement.

Ces cartes de paiement pourront accessoirement permettre le paiement de services annexes tels que le service de lavages des véhicules.

Les différents types de carburants sont les suivants :

- Super Sans Plomb 95,
- Super Sans Plomb 98,
- Gazole,
- Gazole haute performance ou équivalent.

Les quantités annuelles en volume par type de carburants sont présentées à l'article 17.6 du CCP. Ces dernières sont indicatives, sans valeur contractuelle (variation de + ou - 25 %) et n'engagent pas TERRE & BAIE HABITAT.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec maximum.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins par le moyen de cartes accréditatives qui porteront le n° d'immatriculation du véhicule, le type de carburant et la date de validité.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

Sans objet.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.P.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le bordereau des prix unitaires

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par chaque candidat à l'adresse électronique suivante : www.synapse-ouest.com.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Marché de fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de TERRE & BAIE HABITAT et prestations de lavages.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- DC 4 ou équivalent

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- DC 5 ou équivalent

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Références similaires
- Moyens techniques du candidat
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter et à signer par le candidat,
- Le bordereau des prix unitaires,
- Les barèmes des prix des carburants applicable à l'ensemble de la clientèle du mois précédant la remise des offres (Aout 2010),
- Une note technique qui comprendra une documentation sur le système de cartes accréditatives pour l'achat de carburants et le lavage des véhicules ainsi qu'une description de l'accessibilité de la station de distribution des carburants. Elle sera accompagnée d'un bref descriptif du réseau de distribution régional dont dispose le candidat.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

Méthode de pondération et sous critères

1. Prix des prestations : 60 % (6 points)

La notation de ce critère sera réalisée à partir des prix indiqués dans le Bordereau de Prix Unitaire, déduction faite du rabais au litre et par type de carburant consenti pour la durée globale de validité du marché.

La meilleure note sera attribuée à l'entreprise la moins-disante. Il sera ensuite appliqué la formule suivante :

$$N = (M/M') \times \text{note maximale}$$

N = Note attribuée / M = Montant de l'offre la moins-disante / M' = Montant de l'offre de l'entreprise jugée

Note maximale : 6 points

2. Valeur technique : 40 % (4 points)

La valeur technique sera appréciée d'après une note technique fournie par l'entreprise sur la prestation proposée.

Note maximale : 4 points

Cette note portera essentiellement sur les points suivants :

-Le système de délivrance des cartes accréditatives (Adaptabilité au mode de fonctionnement de TERRE & BAIE HABITAT (lavages des véhicules), délai de mise en place, possibilité de statistiques par service, par véhicule...) (1 point)

Sous critère évalué selon la grille d'analyse suivante :

- 1 point : Très satisfaisant
- 0.5 point : Satisfaisant
- 0 point : Insatisfaisant

-La couverture régionale assurée par le titulaire et/ou son réseau. (1 point)

Sous critère évalué selon la grille d'analyse suivante :

- 1 point : Très satisfaisant
- 0.5 point : Satisfaisant
- 0 point : Insatisfaisant

-L'accessibilité de la station de distribution principale par rapport au lieu de stationnement du parc automobile de Terre & Baie Habitat (17, rue Parmentier à Saint Briec). (2 points)

Sous critère évalué selon la grille d'analyse suivante :

- 2 points : Très satisfaisant
- 1 point : Satisfaisant
- 0 point : Insatisfaisant

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Marché de fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de TERRE & BAIE HABITAT et prestations de lavages.

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**TERRE & BAIE HABITAT
17 rue Parmentier
BP 405
22004 SAINT BRIEUC**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

6.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.synapse-ouest.com>. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : doc. xls. pdf.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (mail; fax ou courrier) à :

Renseignement(s) administratif(s) :

**TERRE & BAIE HABITAT
17 rue Parmentier
BP 405
22004 SAINT BRIEUC**

Renseignement(s) technique(s) :

**TERRE & BAIE HABITAT
17 rue Parmentier
BP 405
22004 SAINT BRIEUC**

Aude LE ROUX

Mail : cellule.marches@terreetbaie-habitat.fr

Tél. : 02.96.62.20.80

Aude LE ROUX

Mail : cellule.marches@terreetbaie-habitat.fr

Tél. : 02 .96. 62.20.80

Une réponse sera alors adressée, par mail, fax ou courrier, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 2 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.